



Direction des Services de Mobilité

Décision n°2022-816

Objet : Labellisation de véhicules autopartage

Réf. : 8.7.4

## Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2012-280 du 28 février 2012 relatif au label « Autopartage » (15.5.4), précisant que les personnes publiques ou privées exerçant cette activité d'autopartage peuvent demander l'attribution du label pour les véhicules affectés à ce service,

Vu la délibération N°2020-139 du 11 décembre 2020 autorisant Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'application de la dite délibération et par ce biais à labelliser les véhicules autopartage,

Vu l'arrêté n°2022-290 du 26 avril 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant le dossier remis aux services de Nantes Métropole en 2022, par la société Nantes Autopartage, demandant la labellisation de véhicules,

Considérant les pièces présentées dans ce dossier, le demandeur répond aux conditions d'attribution définies par Nantes Métropole,

Considérant l'avis réputé favorable de Madame le Maire de Nantes,

**Décide**

Article 1. D'attribuer le label autopartage pour une durée de 3 années aux 4 véhicules suivants : FM-625-SK, FN-364-HX, FN-605-FL, FN-798-LL de la société Nantes Autopartage,

Article 2. Cette labellisation est sans effet financier direct ou indirect pour Nantes Métropole,

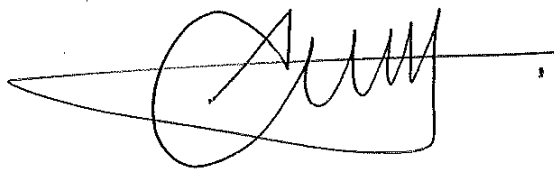
Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20220707-2022\_816DEC-AU 1  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022

Article 3. De charger M. le Directeur Général de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le -- 7 .JUIL. 2022

Pour la Présidente  
Le vice-président délégué

Bertrand AFFILÉ

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'B' followed by several vertical strokes, all contained within a horizontal line that extends to the right.

Accusé de réception en préfecture 2  
044-244400404-20220707-2022\_816DEC-AU  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022

Nantes Métropole - Décision